

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES enseignement en présentiel et Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Bénédicte EALET**, Vice-doyenne formation déléguée aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Sary DRAPPEAU**, Membre équipe pédagogique
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

